

EQUIPE DU SERVICE ENFANCE



Delphine
Directrice
Animatrice

**En cours de
Recrutement**

Directeur/trice
adjoint/e
Animateur/trice



Catherine
Animatrice



Gwenola
Animatrice
Atsem



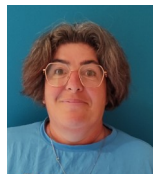
Charlotte
Animatrice
Atsem



Marie-France
Animatrice
Atsem



Riwanon
Animatrice



Stéphanie
Animatrice
Restauration
Scolaire



Angélique
Restauration
Scolaire
Entretien



Nina
Restauration
Scolaire
Entretien



Nathalie
Restauration
Scolaire
Entretien

Où et quand nous joindre ?

L'équipe d'animation est disponible sur les différents temps d'accueil pour échanger avec les familles sur la journée de l'enfant.

Pour toute autre question, vous pouvez joindre l'équipe de direction par mail ou par téléphone (lors des temps d'accueil et les lundi-mardi-jeudi et vendredi de 14h30 à 16h15).

Les mails sont traités lors des permanences et sur les temps d'accueils du soir, des mercredis et des vacances.

Merci de privilégier les mails et ne pas envoyer de SMS.



21 Rue Théodore Botrel 35360 BOISGERVILLY

Téléphone : 02.99.06.42.05

Télécopie : 02.99.06.49.46

Messagerie : mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr

GUIDE PRATIQUE SERVICE ENFANCE

FIL ROUGE DE L'ANNÉE (EN COMMUN AVEC L'ÉCOLE)

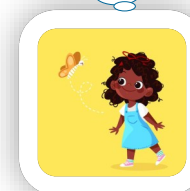
« L'eau »

**Restauration
Scolaire**

**Accueil de Loisirs
Mercredis et Vacances**



**Périscolaire
Matin et Soir**



Année 2026-2027 (édition Septembre 2026)

Accueil de Loisirs

Espace Le Zéphyr - 32 rue Théodore Botrel 35380 BOISGERVILLY

02.99.06.48.83 / 06.24.10.98.92

Adresse mail : centredeloisirs-boisgervilly@orange.fr

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du service sur le Portail Famille :

<https://boisgervilly.portail-familles.app/home>



Dates d'ouverture des Vacances et des inscriptions

Vacances d'Automne Ouvert du 19/10 au 30/10/2026	Inscriptions ouvertes du Lundi 21 Septembre au Dimanche 4 Octobre 2026.
Vacances de Fin d'Année Ouvert les 21/22/23/24 décembre 2026 (fermeture à 16h le 24/12)	Inscriptions ouvertes du Lundi 23 Novembre au Dimanche 6 Décembre 2025.
Vacances d'Hiver Ouvert du 23/02 au 05/03/2027 (fermeture exceptionnelle pour réunion pédagogique du service : Lundi 22 Février)	Inscriptions ouvertes du Lundi 25 Janvier au Dimanche 7 Février 2029.
Vacances de Printemps Ouvert du 19/04 au 30/04/2027	Inscriptions ouvertes du Lundi 22 Mars au Dimanche 4 avril 2027.
Vacances d'Eté Ouvert du 05/07 au 30/07/2027 et du 23 au 31/08/2027 (fermé mercredi 1/09—jour de pré-rentree)	Inscriptions ouvertes du Mercredi 26 Mai au Dimanche 13 Juin 2027. (Priorité aux inscriptions à la journée - inscriptions non modifiables après validation)

Tarifs Accueil de Loisirs Mercredis et Vacances Scolaires

Les tarifs sont révisables chaque année par le Conseil Municipal.

Quotient Familial	Journée	Demi-Journée
0-800	9.50 €	5.90 €
801-1000	10.50 €	6.45 €
1001-1299	11.05 €	6.80 €
1300-1699	11.60 €	7.10 €
1700 et +	11.70 €	7.15 €
HORS QF	17.50 €	12.50 €

Le tarif s'entend hors **prix du repas** qui est fixé à **4.40€**.

Goûter: (fourni par Restoria)

Tarif : 0.82 €

Retard : Tarif après 18h45 : 5 € /enfant/15 minutes

Une participation financière des familles peut être demandée pour certaines sorties.



ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES

HORAIRES

Inscriptions à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas)

Accueil matin : 7h15-8h45

Départ/arrivée avant le repas : 11h30-11h45

Départ/arrivée après le repas : 13h15-13h30

Accueil soir : 17h-18h45

ALSH Mercredis

Demandes **d'inscriptions** (annulations/modifications) au plus tard **2 semaines avant à 12h (ex : mercredi 2/09 12h pour le mercredi 16/09)**

Inscriptions validées en fonction des places disponibles.

Réponses données au plus tard **12 jours avant (le vendredi 5-2)**

Avant de déposer votre enfant, merci de bien vérifier que l'inscription soit validée.

ALSH Vacances

Demandes et modalités d'inscriptions à faire aux dates précisées ci-après, et transmises par mail avant chaque vacances.

Les demandes sont traitées à la fin de la période d'inscription.

Les demandes hors délai sont validées en fonction des places restantes.

Avant de déposer votre enfant, merci de bien vérifier que l'inscription est validée.

ABSENCES

Mon enfant est absent à l'accueil de loisirs => Je préviens par mail ou téléphone avant 8h45 et transmets un justificatif.

Justificatifs acceptés : raisons médicales (enfants, parents), cas de force majeure (obsèques...)

Toute absence ou annulation/modification hors délai non justifiée sera facturée.



SOMMAIRE

Page 4 : Les projets et objectifs

Page 6 : Portail Famille

Page 7 : Règlement et fonctionnement

Page 8 : Restauration Scolaire et Accueil Périscolaire

Page 10 : Accueil de Loisirs Mercredis et Vacances



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2023-2027

Le **Projet éducatif** rédigé par la Mairie est le reflet des intentions politiques de la municipalité en faveur de l'enfance.

A Boisgervilly, la municipalité a défini deux objectifs principaux :

- Favoriser le **vivre ensemble** en développant un système démocratique et l'esprit citoyen
- Favoriser le **développement de l'enfant**

Le **Projet Educatif de Territoire (PEdT)**, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, résulte d'une démarche permettant de proposer à chaque enfant du territoire un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Ce projet a été validé sous forme d'une convention signée pour 4 ans (2023-2027) entre l'Éducation Nationale, le SDJES (service départemental Jeunesse et Sports), la CAF et la commune.

Le Projet Educatif de Territoire est décliné selon les objectifs suivants :

- Favoriser l'apprentissage de la **Citoyenneté** et du **Vivre Ensemble**
- Développer **l'Éducation au Numérique** et sensibiliser les enfants aux **médias**.
- Permettre la **Pratique Sportive** au plus grand nombre et travailler sur **l'Équilibre Alimentaire**.
- Sensibiliser les enfants à la **Nature** et au **Développement Durable**.

Suite au renouvellement de la convention du PEDT 2023-2027, la commune de Boisgervilly a été labellisée Plan Mercredi.

La **charte qualité « Plan mercredi »** invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants, l'accueil de tous les publics (enfants et familles)
- L'ancrage du projet dans le territoire, et la mise en valeur des ressources du territoire
- Le développement d'activités éducatives de qualité



TARIFS RESTAURATION ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Restauration Scolaire : Repas enfant : voir tableau ci-dessus

Repas non réservé (sur le Portail Famille) : Supplément de 2€

Repas adulte : 5.50 €

Repas panier repas fourni par la famille (en cas de PAI) : 1€

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI et d'allergies alimentaires, il appartient aux familles de contacter l'accueil de loisirs.

Goûter : (fourni par le prestataire Restoria)

Tarif : 0.82 €

Retard :

Tarif après 18h45 : 5 € /enfant/15 minutes

Quotient Familial	Matin	Repas enfant	Forfait 1 : 16h30-17h45	Forfait 2 : 17h45-18h45
0-800	1.30€	1.00€	1.30 €	1.30 €
801-1000	1.40€	1.00€	1.40 €	1.40 €
1001-1299	1.50€	4.30€	1.50 €	1.50 €
1300-1699	1.60€	4.50€	1.60 €	1.60 €
1700 et +	1.70€	4.60€	1.70 €	1.70 €
HORS QF	2.75€	5.50€	2.75 €	2.75 €

Les tarifs sont révisables chaque année par le Conseil Municipal

PRESTATAIRE DE RESTAURATION : RESTORIA

Depuis le 1^{er} septembre 2025, l'entreprise Restoria, dont la cuisine centrale se trouve à Ker Lann à Saint Jacques de la Lande, assure la préparation et la livraison des repas pour la restauration scolaire et la restauration du centre de loisirs, ainsi que la préparation et la livraison du goûter.

Les repas sont désormais livrés en liaison froide la veille au soir et réchauffés le matin par les agents de la restauration.

Restoria s'engage à fournir des menus variés et équilibrés, élaborés avec des produits de saison et, dans la mesure du possible, locaux. Un menu végétarien sera servi chaque semaine.



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR RESTAURATION SCOLAIRE

Périscolaire Matin (Locaux périscolaire situés à l'école).	7h15-8h20 Accueil dans la Salle de la Rotonde
Temps Méridien Restauration Scolaire	12h-13h50 Maternelle : repas (12h-12h45) + activités ou dortoir (13h à 13h50) Elémentaire : activités (12h à 12h45) + repas (13h à 13h45)
Périscolaire Soir (Locaux périscolaire situés à l'école)	16h30-18h45 Les enfants de maternelle sont amenés dès 16h30 au périscolaire, les élémentaires les rejoignent à 16h45.

Inscriptions (annulations ou modifications) :

- **Périscolaire Matin-Soir : jusqu'à 4 jours avant la date souhaitée avant 9h**
- **Restauration Scolaire : jusqu'à 2 semaines avant à 12h (ex : lundi avant 12h pour le lundi S+2)**

J'ai oublié d'inscrire mon enfant à la cantine ou au périscolaire => Je prends contact avec l'équipe de direction (centredeloisirs-boisgervilly@orange.fr ou 02.99.06.48.83).

Absences

Enfant absent de l'école => L'information transmise à l'école vaut justificatif pour la restauration et le périscolaire (le jour de l'absence uniquement)

Enfant présent à l'école mais absent à la restauration et au périscolaire =>

Je préviens par mail ou par téléphone dès que possible et transmets un justificatif avant la fin du mois.

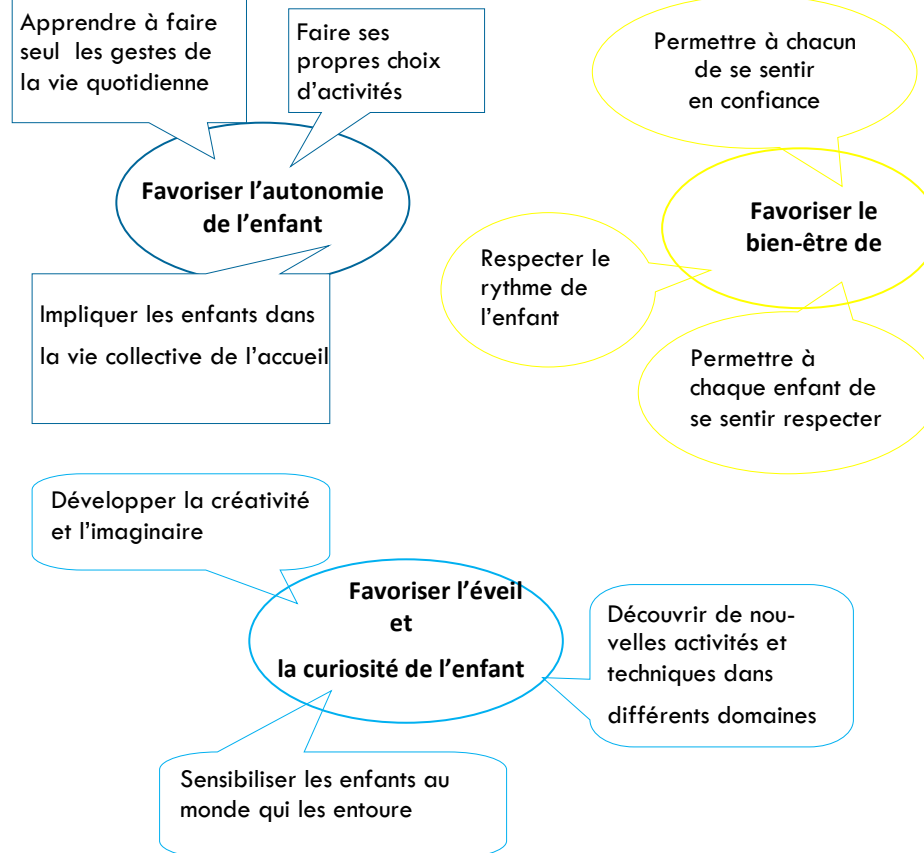
Justificatifs acceptés : raisons médicales (enfant, parents, fratries), cas de force majeure (obsèques, absences enseignants...)

Tout absence ou annulation/modification hors délai non justifiée sera facturée.



PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ALSH

Le projet pédagogique décline les objectifs du PEDT en objectifs opérationnels et est rédigé par l'équipe d'animation. Il est consultable dans son intégralité à l'accueil de loisirs.



L'équipe d'animation ne propose pas de programme d'activités à la journée définis à l'avance, le programme de la journée se construit avec les enfants afin de s'adapter au mieux au rythme et aux envies des enfants.

Des espaces autonomes sont mis en place afin de permettre aux enfants de choisir leur activité au moment où ils le souhaitent.

Chaque animateur propose une activité différente pour laisser le choix aux enfants. La mise en place de plusieurs activités en même temps favorise les petits groupes et permet aux enfants de s'exprimer plus librement et à l'animateur d'être plus attentif à chacun.



PORTAIL FAMILLE

Première inscription

Pour toute nouvelle inscription au service Enfance, une fiche de renseignement est à compléter et à transmettre à l'accueil de loisirs (par mail ou prendre rendez-vous).

Après la saisie de votre dossier, vous recevrez un mail avec vos identifiants pour créer votre accès au Portail Famille.

Vous devrez ensuite compléter les informations demandées et joindre les documents obligatoires.

Après avoir complété votre compte, vous pourrez accéder aux plannings de réservations.

Mise à jour de votre dossier

A chaque nouvelle année scolaire (ou changement de situation), vous devez mettre à jour les informations suivantes sur votre Compte Famille :

- Coordonnées
- Attestation d'assurance
- Informations Médicales
- Personnes autorisées
- Autorisations (à sortir seul, droit à l'image...)

Quotient Familial

Les tarifs sont établis selon le Quotient Familial .

Pour les familles autorisant la consultation du dossier Caf (CDAP), les quotients familiaux sont mis à jour par nos soins en Janvier.

Pour les autres familles, il appartient aux familles de nous transmettre une attestation de quotient familial mise à jour, courant Janvier.

Sans cette attestation, le tarif hors QF sera appliqué.

En cas de changement de situation impactant le quotient familial en cours d'année, il appartient aux familles d'informer le service.

Paieement

Une facture mensuelle commune aux différents temps d'accueil est éditée.

Le paiement peut se faire auprès du Trésor Public de Montfort Sur Meu ou au Bar Tabac de Boisgervilly avec le titre de paiement reçu à votre domicile.

Si vous souhaitez adhérer au Prélèvement Automatique, merci de prendre contact avec la mairie.

Sur votre compte famille, vous pouvez consulter le détail de votre facture à titre indicatif.



REGLEMENT ET FONCTIONNEMENT

Règles de vie et Comportement

Les règles de vie propre à chaque temps d'accueil sont définies avec les enfants, qui s'engagent à les respecter et sont affichées dans chaque lieu.

En cas de comportement inadapté et non respectueux des règles de vie collective, des sanctions seront instaurées par l'équipe encadrante. La directrice du périscolaire et de l'ALSH informera les familles des sanctions mises en place. Des points du Permis Ecole pourront être retirés en cas de non respect du règlement périscolaire.

Tenue vestimentaire et affaires personnelles

Afin de permettre à votre enfant de profiter pleinement aux activités, nous vous demandons de choisir des vêtements adaptés aux conditions météorologiques et aux contraintes d'activités de loisirs et de vie en collectivité (risque de salissure, besoin d'aisance, chaussures permettant de courir...).

Pour les enfants de maternelle fréquentant l'accueil de loisirs, il est demandé d'apporter un sac contenant un change complet.

Pensez à noter les noms et prénoms de vos enfants sur les vêtements et affaires personnelles pour éviter toute perte ou échange. Le service décline toute responsabilité en cas de vol d'objet, de jeux appartenant aux enfants.

Cartes de Sortie

Une carte de sortie est transmise aux enfants autorisés à sortir seul de l'école ou de l'accueil de loisirs.

Les enfants doivent présenter cette carte aux adultes présents à la sortie.

Cette carte est éditée une seule fois en début d'année scolaire.

Les enfants non autorisés à sortir seul sont remis aux personnes autorisées à les récupérer uniquement.

Sécurité (maladie, accident)

Les enfants ayant des besoins spécifiques (allergies, handicap) peuvent bénéficier d'une prise en charge dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Les familles concernées doivent prendre contact avec l'équipe de direction.

En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone.

En cas d'incident grave, compromettant la santé de l'enfant, le service confie l'enfant au SAMU. Le responsable légal en est immédiatement informé. A cet effet, les coordonnées téléphoniques du responsable légal fournies doivent être à jour.

Encadrement

Les temps d'accueil sont assurés par des agents communaux diplômés de l'animation. Les accueils périscolaires (matin-soir), du mercredi et des vacances scolaires sont déclarés à Jeunesse et Sports et respectent les taux d'encadrements en vigueur.

